



Nbr de membres en exercice :
80
Quorum : 41
Date de la convocation :
08/06/2009
Affichée le : 03/07/2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 2 juillet 2009

A l'Hôtel de ville de Poitiers

Secrétaires de séance : Mlle BARC & M. TRICOT

Président de séance : Alain CLAEYS, **Président**

Présents :

MM. BELGSIR, BLUSSEAU, BOULANGER, BROTTIER, CHALARD, CLEMENT, CORNU, EIDELSTEIN, Mme FRAYSSE, M. GUERIN J.J., Mme JARDIN, MM. MARTINEAU, MONANGE, PARATTE, QUINTARD, ROCHAUD, SIRAUT A, TANGUY, TRICOT, **Vice-Présidents**

Mmes ALBERIC, ASSERIN, Mlle BARC, M. BASTIERE, Mme BEAUDOUX, M. BONNEFON, Mme BORD, MM. BOUCHAUD, BRACONNIER, BRION, Mme CAILLAUD, MM. CHAMPEAU, CHAUVIN, CORONAS, DAVID, Mme DEBENEST, MM. DIVERSAY, DUPERRON, DUPRAZ, ELIE, Mme GABOREAU, MM. GIRAUD, GRAND-CLEMENT, GUERIN J.M., Mme ISSINDOU, MM. JEAN, JOYEUX, JUIN, Mme LAPRIE, MM. LOIRET, MOTEAU, Mmes NOCQUET, PELLETIER, MM. PETERLONGO, RIVIERE, ROUQUETTE, Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. SIRAUT D., Mmes THIBAUT, VERGNAUD, **Délégués Titulaires**

Absents excusés :

MM. MACAIRE, SOL, **Vice-Présidents**

MM. AIME, BERTHIER, CHARDONNEAU, COMPTE, Mme COINEAU, M. DEVERGNE, Mmes GERARD, JAMMET, MM. LAURIOUX, MAHOU, Mme MARMIN, M. MAUGER, Mmes RIMBAULT-RAITIERE, ROUSSEAU, MM. SAUX, STUPAR, THOMAS, Mme VALLOIS-ROUET, **Délégués Titulaires**

Conformément à l'article 4 des statuts de la CAP, les titulaires absents sont remplacés pour voter en leur lieux et place par les suppléants suivants :


Titulaires(s)	Suppléant(s) remplaçant(s)
M. CHARDONNEAU	M. HECHARD, Délégué Suppléant
M. THOMAS	M. DAGUISE, Délégué Suppléant
M. SOL	M. NAU, Délégué Suppléant
Mme COINEAU	M. GAURY, Délégué Suppléant
Mme MARMIN	M. MICHELET, Délégué Suppléant
M. AIME	M. BOUCHAREB, Délégué Suppléant

Notifiée le :

Transmis en Préfecture le :

Observations : M. CLAEYS confie la séance à M. EIDELSTEIN - Vice Président à partir de la délibération n° 17

N°: 10

Conseil du 02/07/2009  DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES SERVICE ESPACE PUBLIC	Identifiant : 2009-0367	Date réception Préfecture 07/07/2009
	Titre : 20 - Immobilisations incorporelles - 23 - Immobilisations en cours - Lancement de l'opération viaduc des Rocs	
	Etudiée par : Le bureau du 02/07/2009 La commission Transports, politique de déplacement et voirie du 22/06/2009 La commission Générale et des Finances du 26/06/2009	
	Rapportée par : JEAN-JACQUES GUERIN & JEAN-MARIE PARATTE	

Lors de sa construction, la passerelle des Rocs fut pensée pour relier l'ouest de Poitiers à son centre-ville. 60 ans plus tard, la structure a logiquement vieilli et ne répond plus aux attentes en termes de sécurité, attractivité et mobilité.

Au regard de l'importance des travaux à mener pour son maintien et de la réflexion engagée pour améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun en facilitant le franchissement de la vallée de la Boivre, il est proposé la construction d'un viaduc en lieu et place de la passerelle.

Site dédié aux transports en commun ainsi qu'aux piétons et cyclistes, cet ouvrage apportera une amélioration notable pour le réseau actuel, notamment en terme de temps de parcours, mais également en terme d'intermodalité grâce à la création d'une station directement connectée au pôle d'échanges multimodal et à la gare SNCF.

Ce viaduc pourra bien évidemment être intégré au futur réseau de transports en commun en site propre (TCSP) dont le schéma directeur sera arrêté avant la fin de l'année 2009. Il permettrait alors, à l'échelle de l'agglomération, de relier, par une ligne Mignaloux-Beauvoir/Chasseneuil-du-Poitou nos trois pôles du savoir Campus/Centre-Ville/Futuroscope et de desservir le quartier de la gare et la Zone de la République.

Ses caractéristiques techniques ne doivent pas obérer l'avenir. Au contraire, elles permettront l'exploitation des futures lignes de Bus à Haute Qualité de Service tout en laissant ouverte la possibilité d'exploiter à moyen terme d'autres modes de transports en commun en site propre, que les évolutions technologiques pourraient rendre compatibles avec la situation de l'agglomération de Poitiers.

Cet ouvrage aura pour caractéristiques principales :

- longueur : 330 m environ,
- liaison entre l'avenue de Nantes et le boulevard de Solférino,
- liaison piétonne/cycle avec Toumaï via la passerelle Alexandre Fradet,
- support d'une station de bus au droit de Toumaï,
- deux voies réservées aux bus, une piste cyclable de trois mètres, deux trottoirs totalisant trois mètres,
- capacité à accueillir d'autres modes de TCSP à terme.

A ce stade de l'opération, le projet est chiffré à 28 millions d'euros TTC (valeur juin 2009).
Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service à la fin 2013.

Il vous est proposé :

- 1) De donner votre accord sur le projet de démolition de la passerelle des Rocs après son intégration dans le patrimoine communautaire et son déclassement, et de construction d'un viaduc aux caractéristiques ci-dessus,
- 2) D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement un Vice-Président à signer tous les actes ou documents à intervenir,
- 3) D'autoriser Monsieur le Président à lancer l'opération de concertation au sens des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme, et une enquête publique au sens des articles L.123-1 et R.123-1 du Code de l'Environnement dont les modalités seront définies lors d'une prochaine délibération,
- 4) D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de tout organisme financier et auprès de l'Europe au titre du FEDER, de l'Etat au titre du FNADT, de la Région, du Département au titre des transports publics et de la Ville de Poitiers.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget transport, nature 2031.

AFFICHEE LE : 03/07/2009

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :

Abstention : Les verts de Poitiers

Nombre : 6

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :

